

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

3 Place Franklin à 06046 NICE Cedex 01
Téléphone : 04.93.87.56.42.
Télécopie : 04.93.16.12.61.

Société Civile Professionnelle

**Bernard LEYDET
Olivier LEYDET
François GALTIER
Olivier HYVERT**

Huissiers de Justice Associés

3, Place Franklin
06046 NICE CEDEX 1
Tel: 04.93.87.11.53

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

EXTRAIT des MINUTES de l'Etude
de la S.C.P. Bernard LEYDET
Olivier LEYDET François GALTIER
& Olivier HYVERT
Huissiers de Justice Associés à NICE

**L'AN DEUX MIL QUINZE
Et le VINGT JUILLET**

A LA REQUETE DE

La BANQUE POPULAIRE CÔTE D'AZUR, société coopérative de Banque Populaire à capital variable (lois du 13 mars 1917 et subséquentes), identifiée au SIREN sous le numéro 955 804 448 et immatriculée au RCS de NICE, ayant son siège social à 06200 NICE, 457 promenade des Anglais, agissant poursuites et diligences en la personne de son directeur général domicilié es-qualité au dit siège.

AGISSANT EN VERTU DE

La copie exécutoire d'un acte reçu par Maître RONDREUX, notaire à MENTON, en date du 6 mars 2007,

Et faisant suite à un commandement de payer valant saisie signifié par acte de mon ministère le 22 juin 2015,

Je, Olivier HYVERT, Huissier de Justice associé au sein de la Société Civile Professionnelle « Bernard LEYDET, Olivier LEYDET, François GALTIER et Olivier HYVERT », titulaire d'un Office d'Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de Nice, à la Résidence de NICE, y demeurant 3 place Franklin,

ME SUIS TRANSPORTE CE JOUR A PARTIR DE 12 HEURES 00

Au sein des droits et biens immobiliers sis sur la commune de SAINTE-AGNES, Lieudit PIAN, consistant en une propriété bâtie comprenant une maison individuelle édifiée sur deux niveaux, le tout cadastré section D n° 969 pour une contenance de 10 a 65 ca, section D n° 2653 et section D n° 2656, étant précisé que les parcelles D n° 2653 et D n° 2656 proviennent de la division des parcelles 973 et 974 selon procès-verbal de bornage publié le 23 mars 2015, volume 2015 P n° 952,

A l'effet de procéder dans le respect des dispositions des articles 35 et 36 du décret 2006-936 du 27 juillet 2006 du code des procédures civiles d'exécution à l'établissement du procès verbal descriptif des droits et biens immobiliers appartenant monsieur Patrick Raoul CEDRO né le 12 mai 1965 à MENTON, de nationalité française, demeurant à 06500 SAINTE-AGNES, lieudit PIAN, route de l'Armée des Alpes.

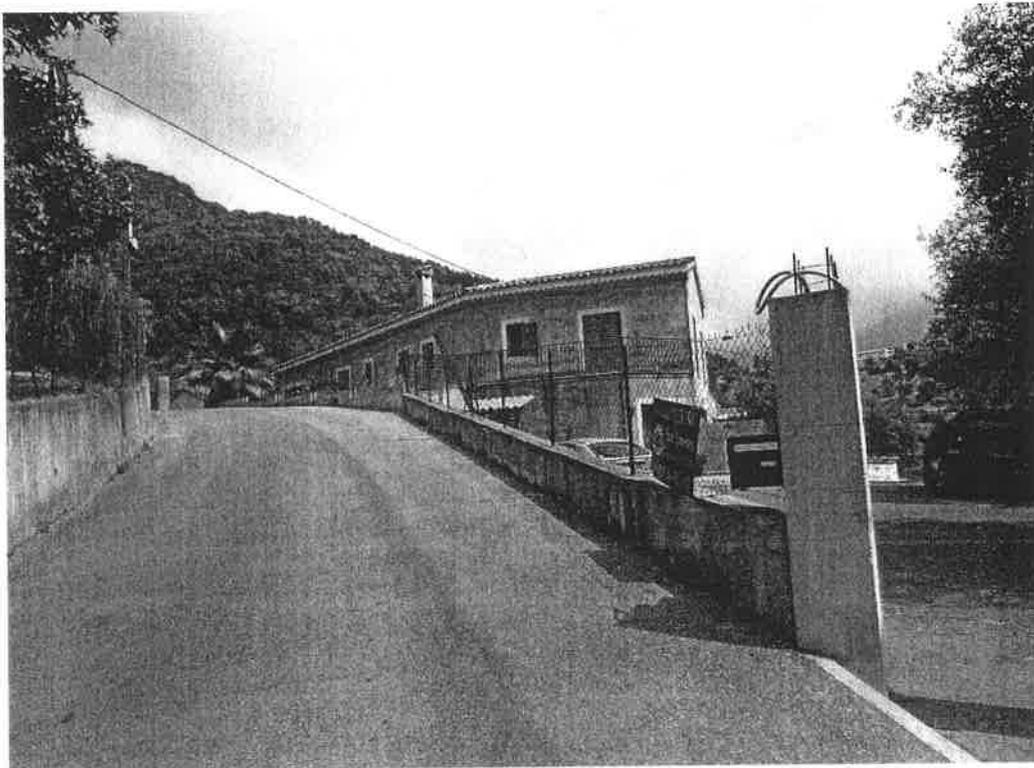
Ce procès-verbal descriptif comprend :

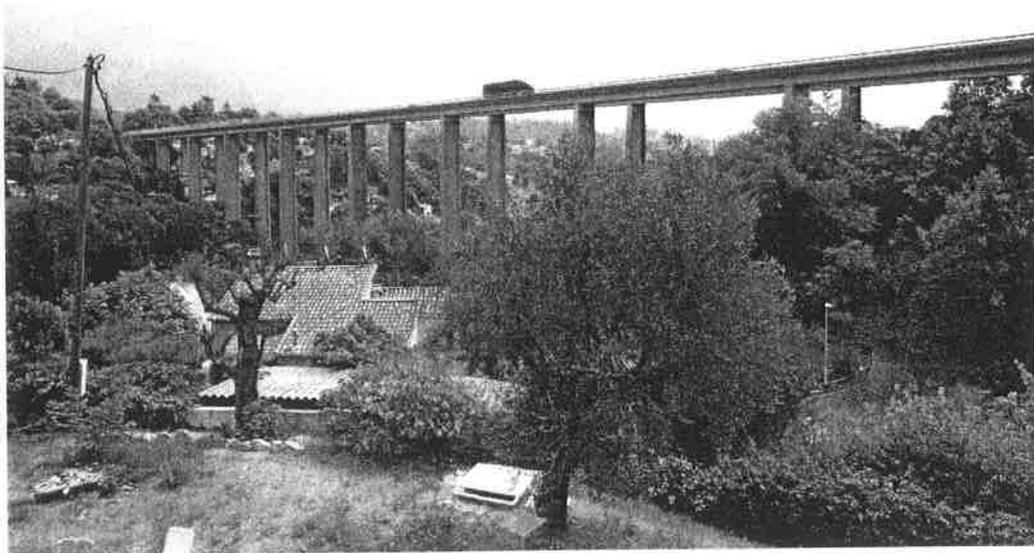
- la description des lieux, leur composition, leur superficie,
- l'indication des conditions d'occupation et l'identité des occupants ainsi que les mentions des droits dont ils se prévalent le cas échéant,
- tout autre renseignement utile sur l'immeuble.

Là étant,

J'AI PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS SUIVANTES

La maison dont il s'agit est une maison individuelle élevée d'un étage sur rez-de-chaussée. Elle bénéficie d'une piscine à coque et d'un terrain ; l'ensemble est aménagé à flanc de colline, sous l'autoroute dont le pont est visible et le bruit continu est perceptible.





La villa est occupée par monsieur CEDRO ainsi que sa famille. Le chauffage est un système de chauffage par le sol.

Au rez-de-chaussée se trouvent aménagés un grand salon télé, avec WC, cuisine et salle de jeux.
L'étage reçoit quatre chambres.

REZ-DE-CHAUSSEE

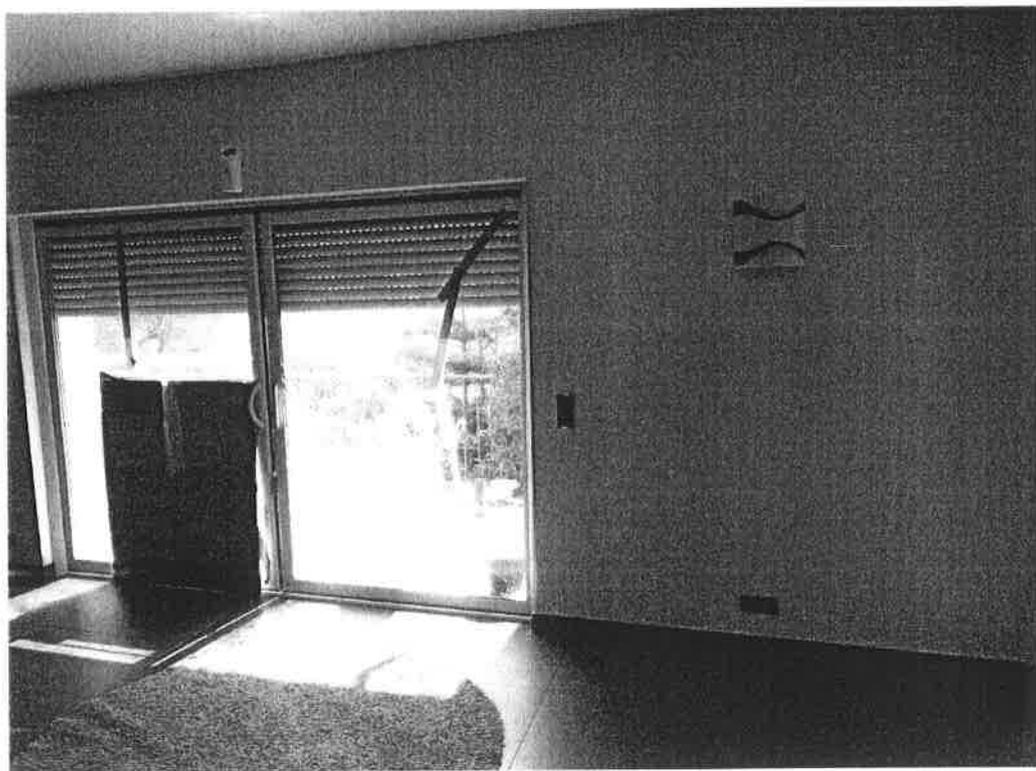
Hall d'entrée / séjour avec coin cheminée / salle à manger

Le carrelage au sol est à l'état d'usage, tout comme l'enduit des murs et plafond.

Le coin cheminée est aménagé à un niveau inférieur accessible par quelques marches d'escalier.

Le vitrage des baies vitrées coulissantes est cassé.



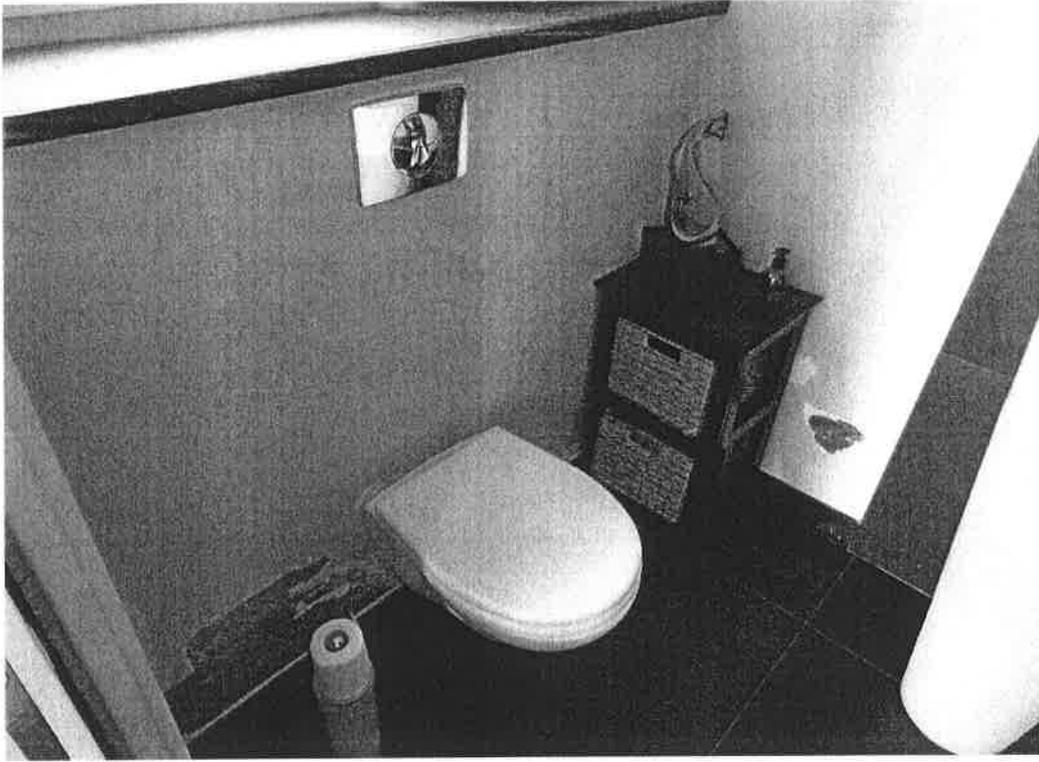




WC invités

Le carrelage au sol est en bon état. L'enduit des murs présente des dégradations en pied de mur. Le carrelage mural autour et au-dessus du lave-mains est en bon état. La peinture du plafond est à l'état d'usage. Présence d'un WC à chasse à dossier et d'un lave-mains en bon état.



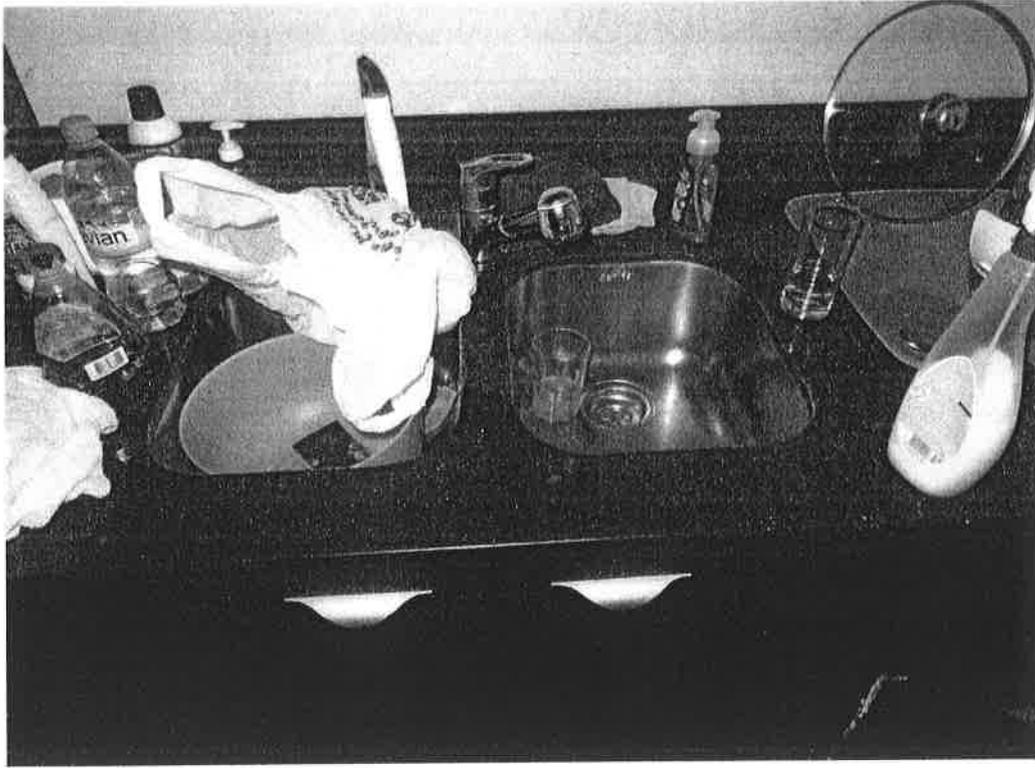


Cuisine

Cette cuisine est une grande cuisine de type américaine. Le carrelage au sol est à l'état d'usage, tout comme l'enduit des murs et plafond. Cette cuisine est entièrement aménagée de manière contemporaine et reçoit un mobilier de couleur rouge laquée. Présence d'une plaque de cuisson au gaz, d'un barbecue d'intérieur et d'un four à pain et d'un évier deux bacs inox en bon état.





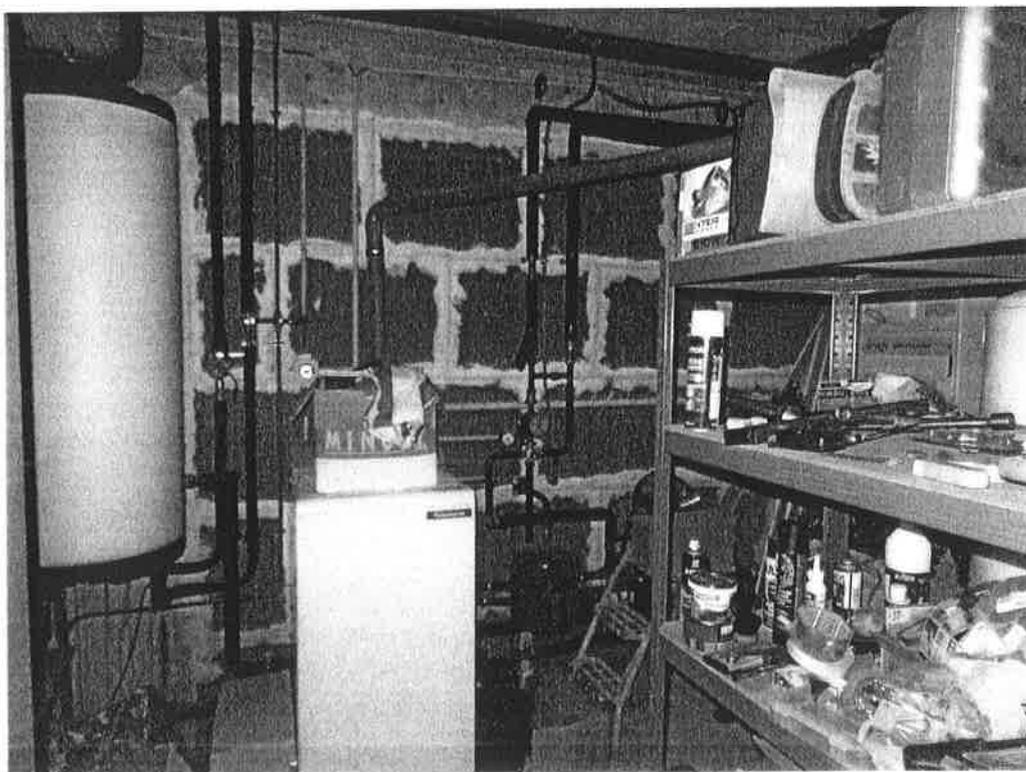
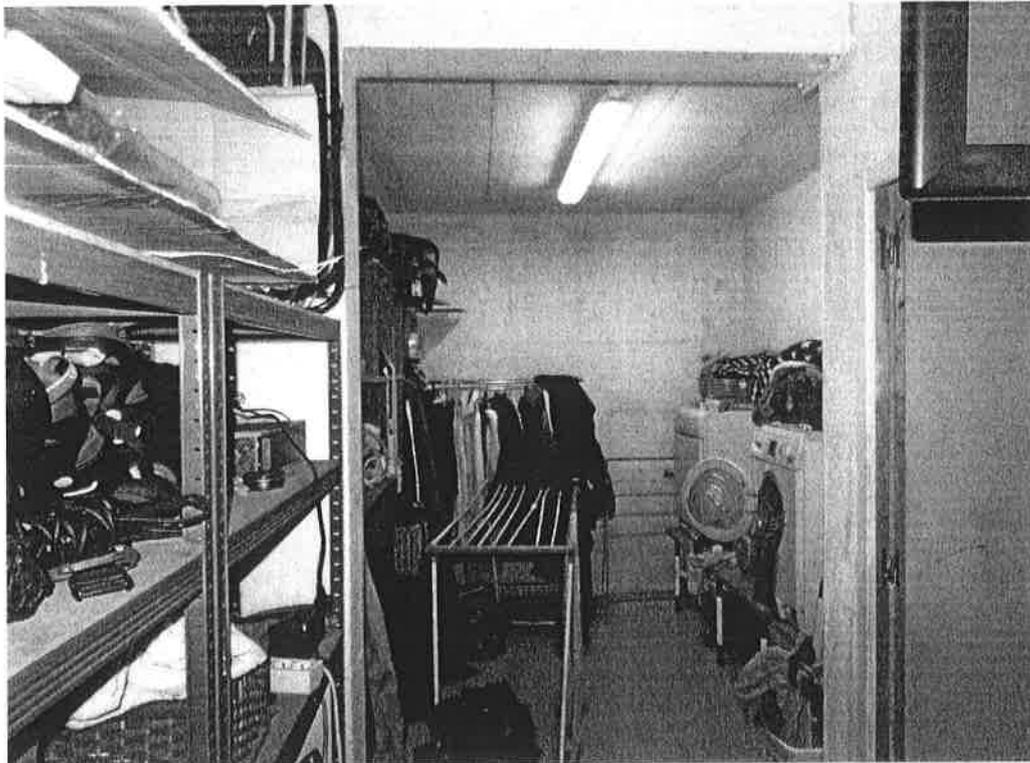


Salle de jeux

Le carrelage au sol est à l'état d'usage. Les planches de bois posées sur les murs sont à l'état d'usage. Le plafond est brut de parpaings, lesquels sont peints.



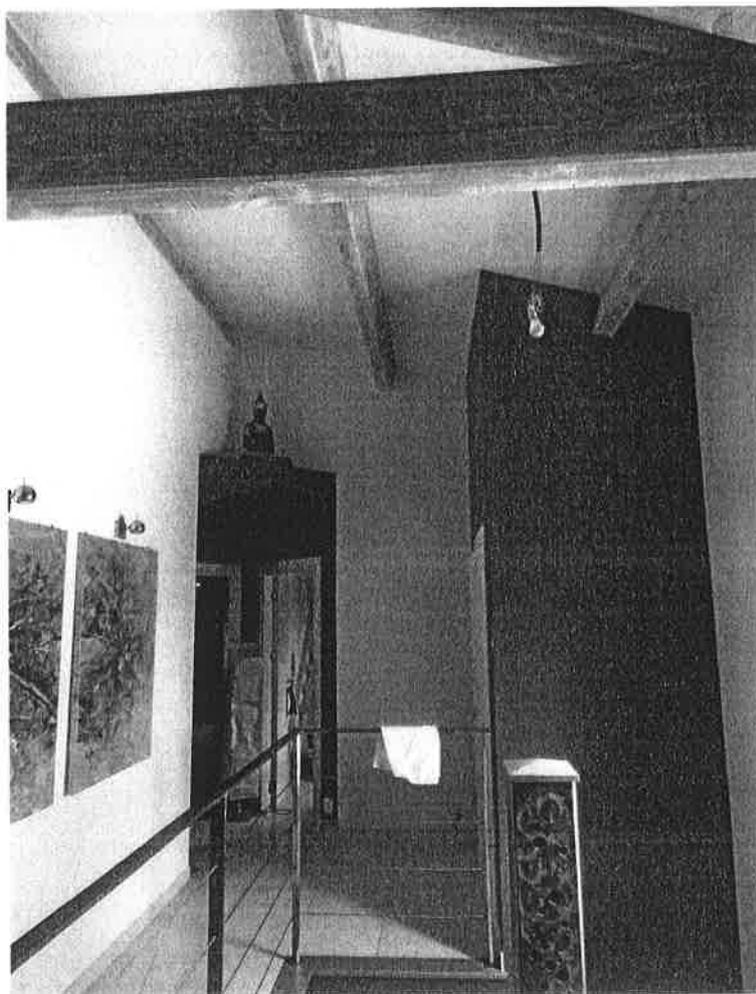
Présence d'une cave dont la première partie recevant la buanderie est carrelée et la deuxième partie à l'état brut. Les murs sont à l'état d'usage.



ETAGE

Dégagement / couloir

Le carrelage au sol est à l'état d'usage tout comme la peinture des murs et plafond.

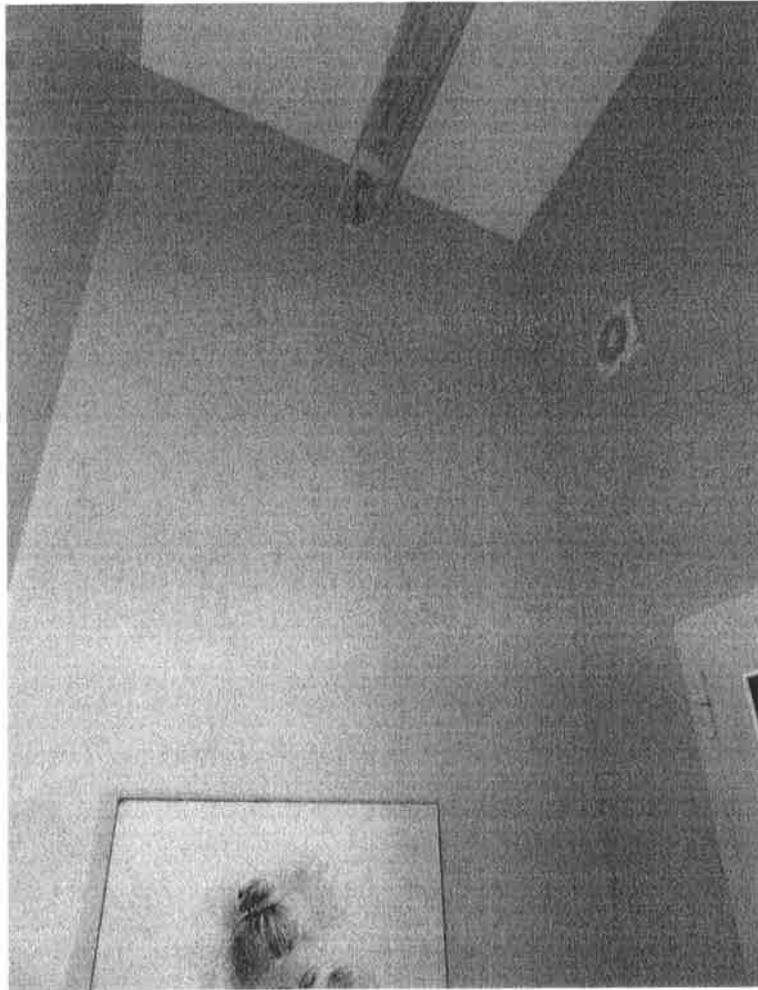


WC

Le carrelage au sol ainsi que celui sur la partie basse des murs est à l'état d'usage tout comme la peinture de la partie supérieure des murs et du plafond.

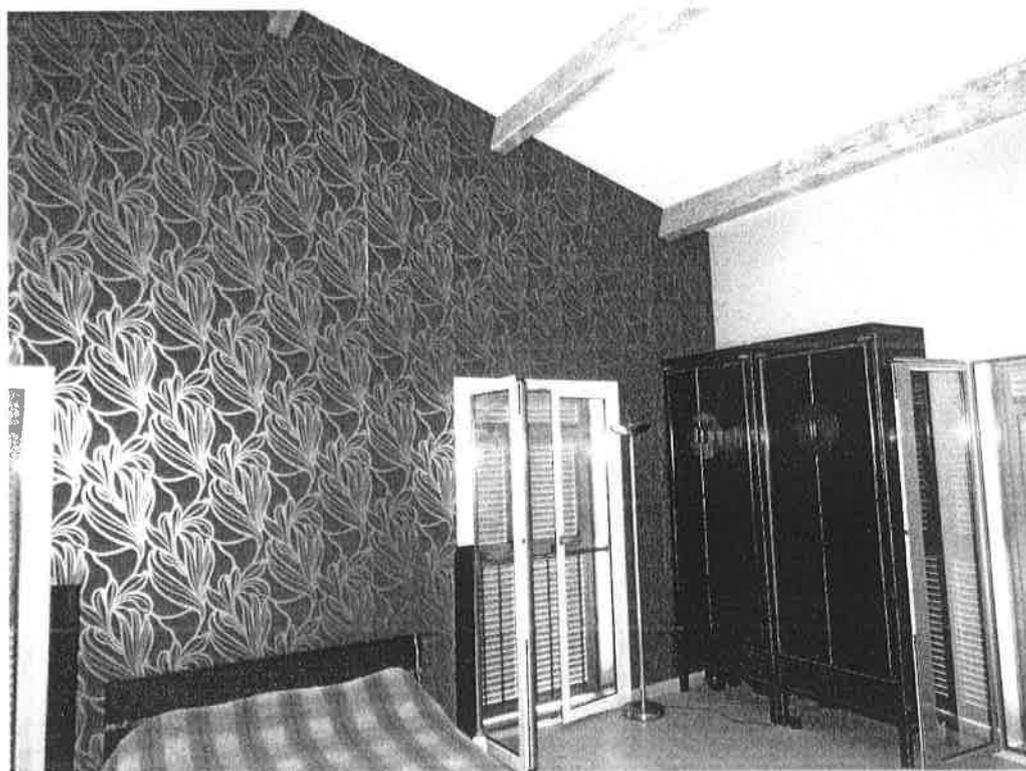
Présence d'un WC à chasse encastré et d'un lavabo contemporain à l'état d'usage.



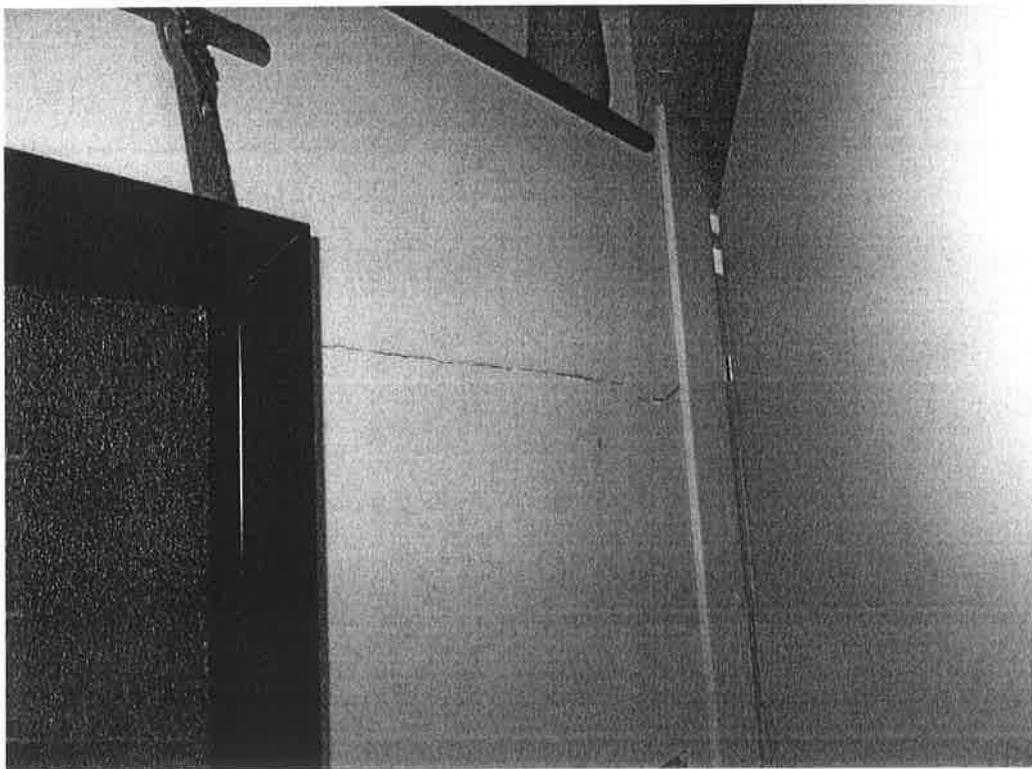
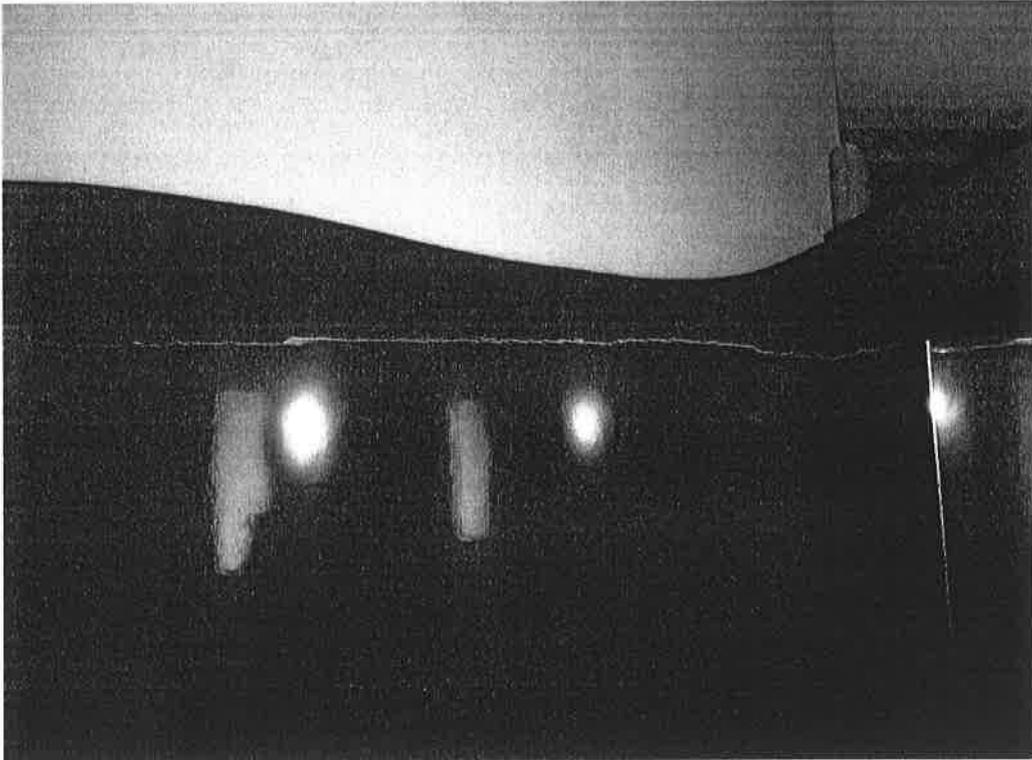


Chambre en exposition Sud-Ouest

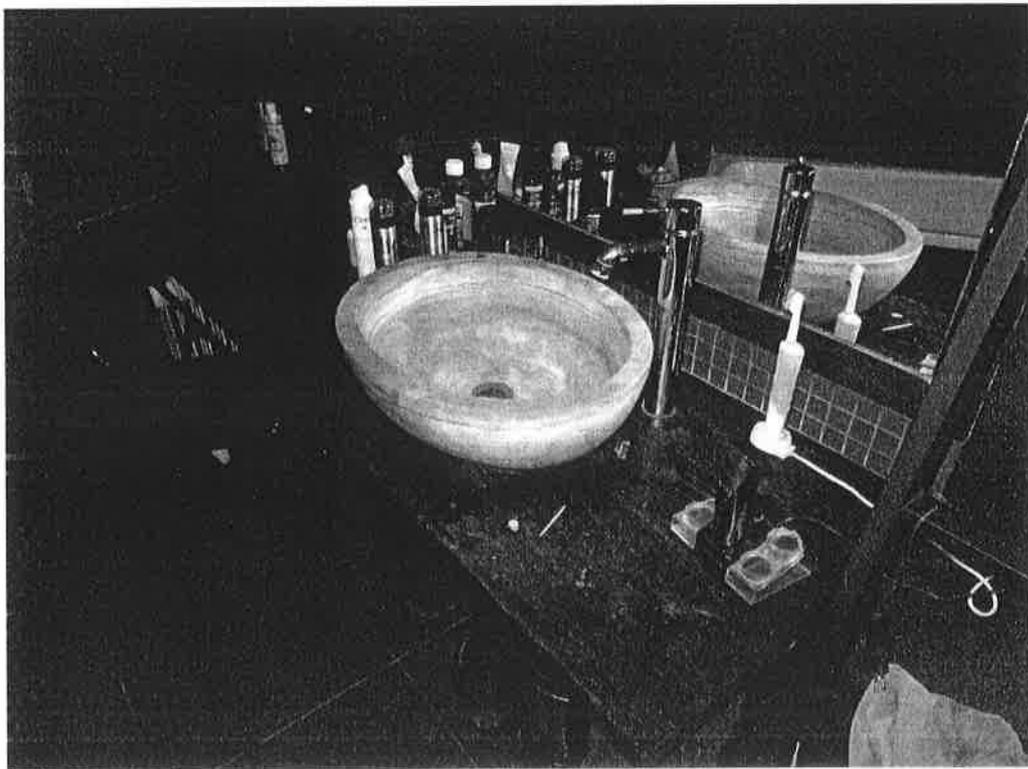
Il s'agit d'une très grande chambre recevant une salle de bain séparée de la chambre par une cloison. L'ensemble est contemporain. Le carrelage au sol est à l'état d'usage, tout comme l'enduit des murs et plafond aménagé immédiatement sous toiture avec charpente apparente.



Dans la salle de bain, le carrelage au sol est à l'état d'usage. L'enduit des murs est à l'état d'usage. Présence d'une fissuration horizontale importante sur le mur mitoyen avec le couloir.



Présence d'un lavabo contemporain, d'une baignoire et d'une grande douche à l'italienne. Le tout est à l'état d'usage.





Bureau en exposition Nord-Ouest

Le carrelage au sol ainsi que l'enduit des murs et plafond sont à l'état d'usage.

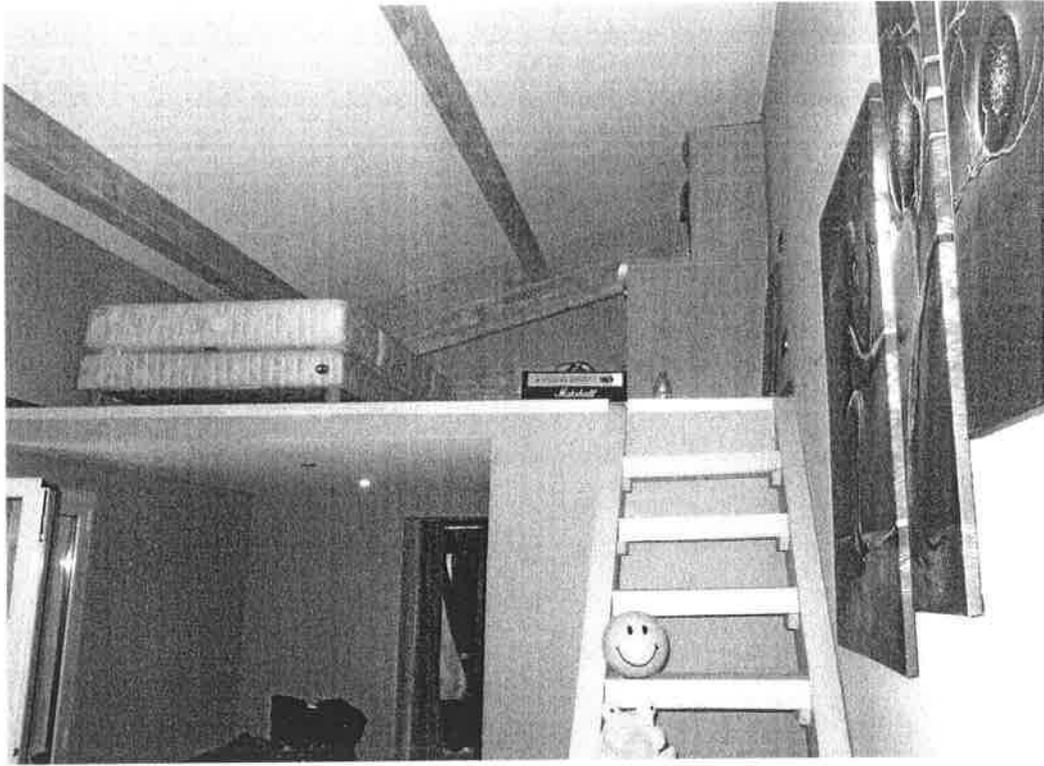


Chambres d'enfant en exposition Nord et Sud

Il s'agit de deux chambres jumelées, mitoyennes, bénéficiant d'une salle d'eau et d'un dressing communs, accessibles par les deux chambres.

Dans la chambre Nord, le carrelage au sol est à l'état d'usage, tout comme l'enduit des murs et plafond. Présence d'une mezzanine dont la hauteur sous plafond est réduite.

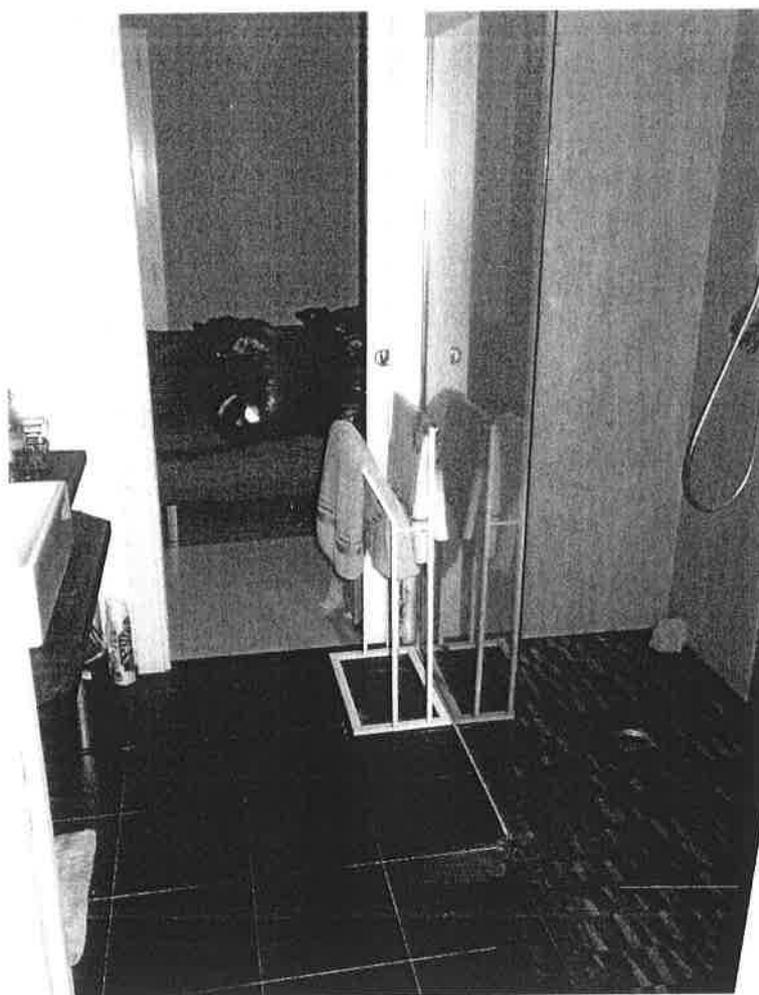


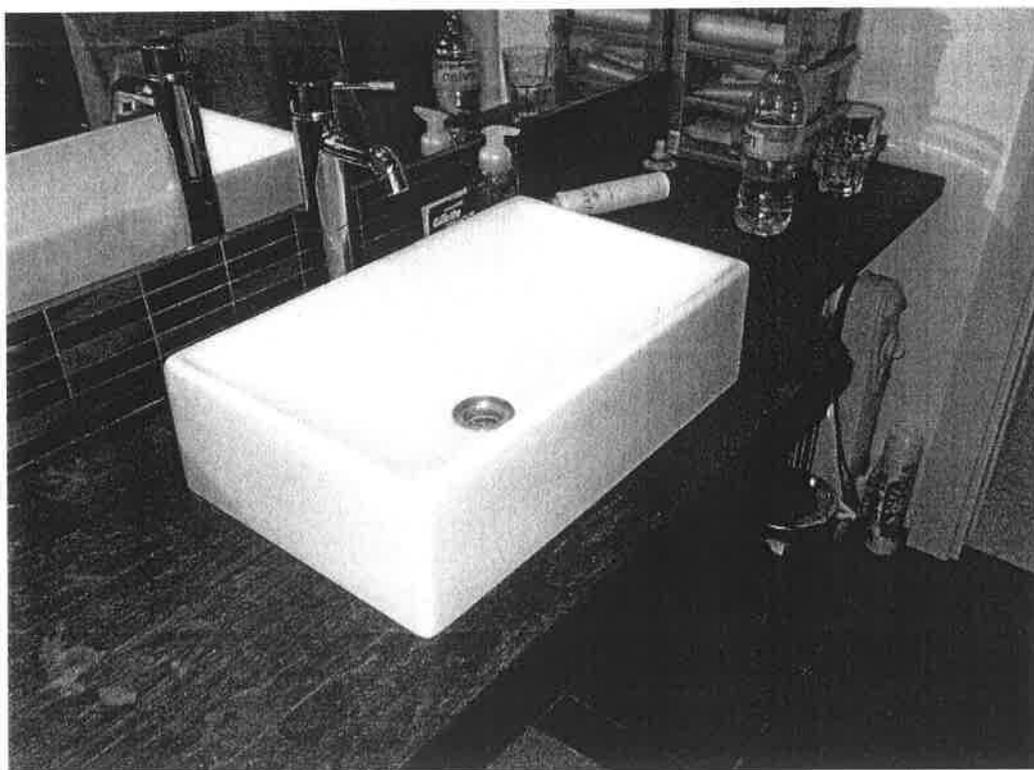
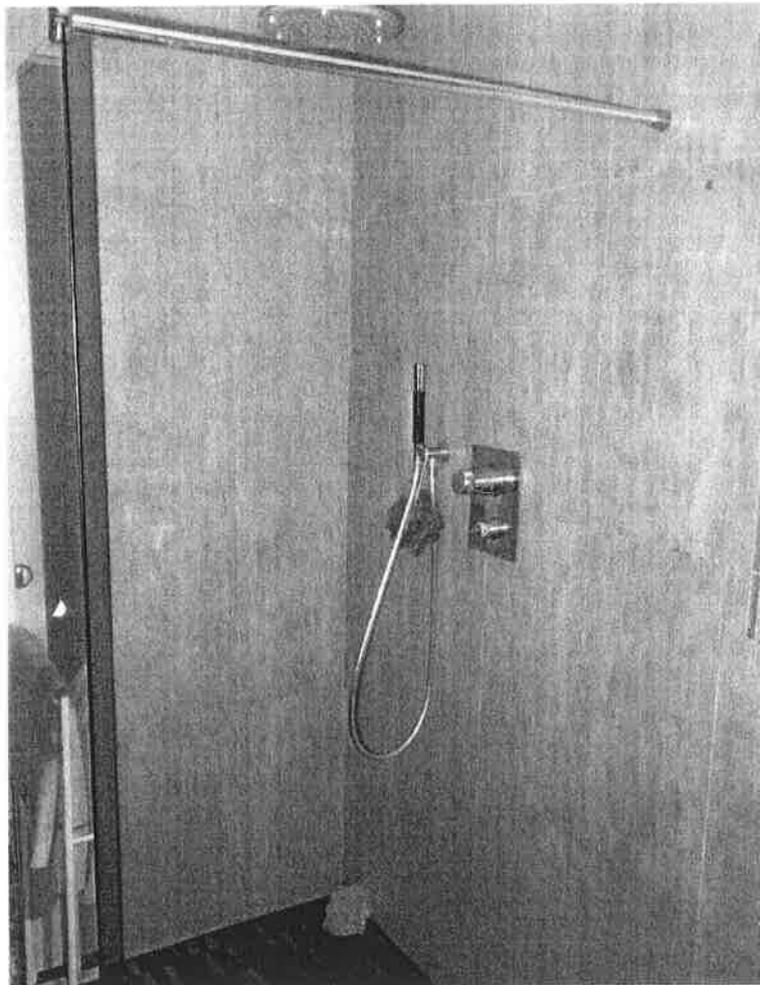


Dans la chambre au Sud, le carrelage au sol est à l'état d'usage, tout comme l'enduit des murs et plafond. Présence d'une mezzanine dont la hauteur sous plafond est réduite.



Dans la salle d'eau commune aux deux pièces, le carrelage au sol est à l'état d'usage, tout comme celui posé sur les murs. L'enduit du faux-plafond est à l'état d'usage. Présence d'un lavabo contemporain et d'une grande cabine de douche ; l'ensemble est en bon état.





Présence d'un dressing aménagé en partie arrière entièrement agencé.



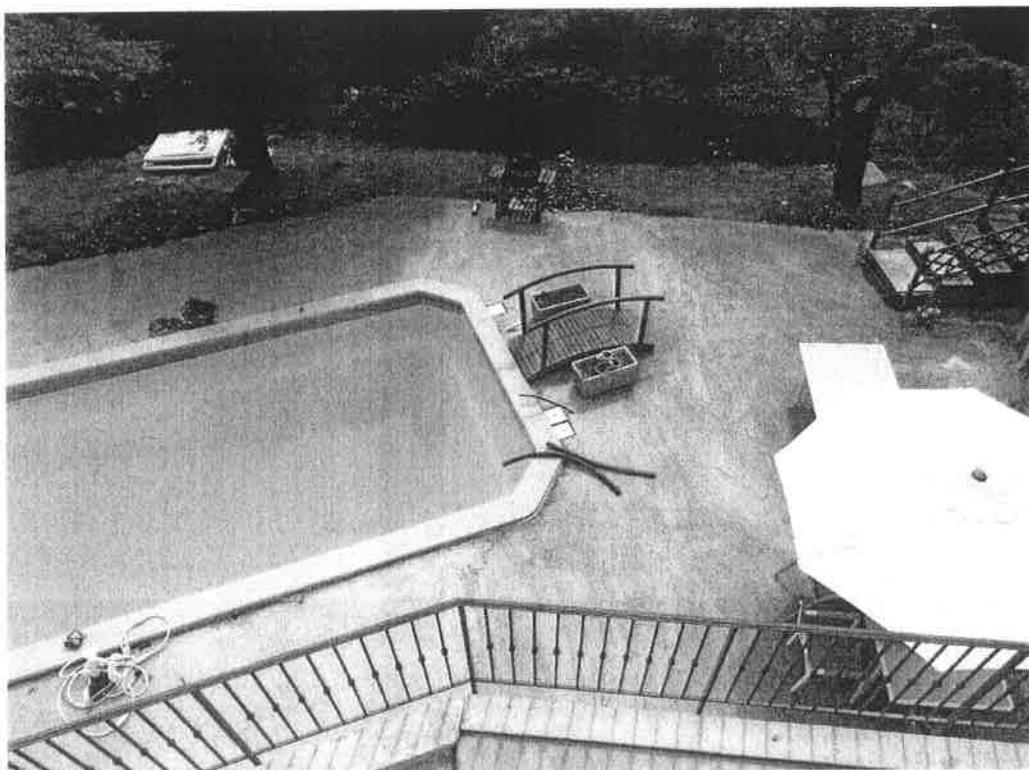


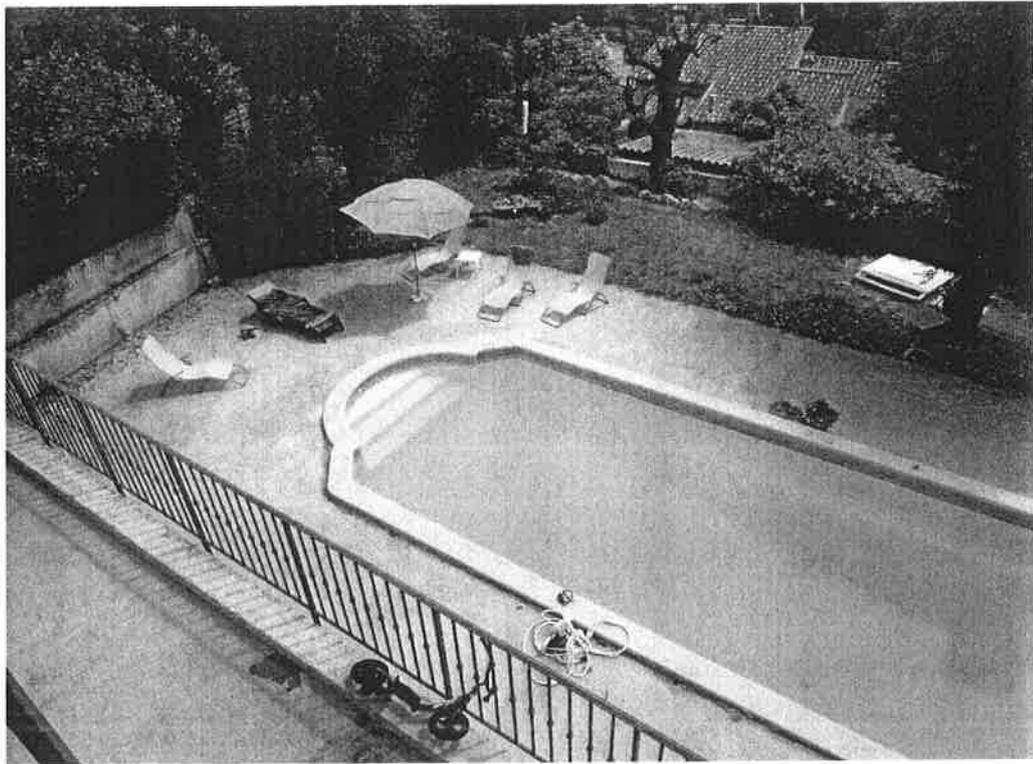
EXTERIEUR

La villa bénéficie d'un garage avec porte coulissante à télécommande électrique.

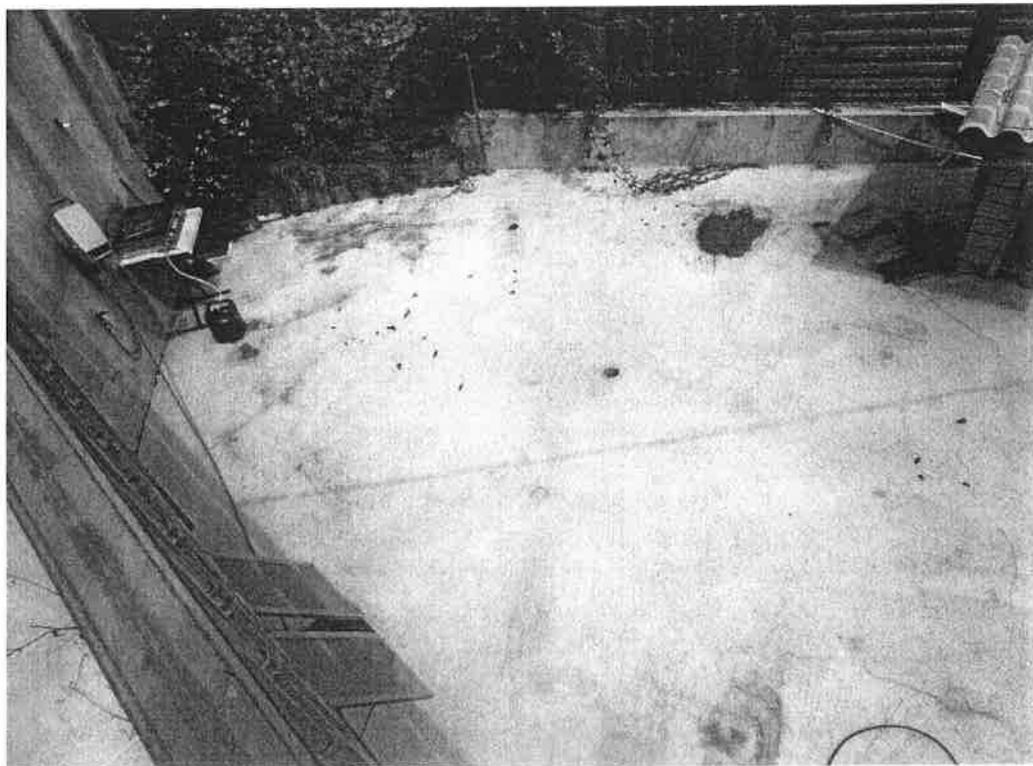


La plage de la piscine n'est pas réalisée. La piscine est une piscine préformée à l'état d'usage.





Les terrasses de la villa ne sont pas terminées tout comme les abords et le jardin.







Ceci étant les seules constatations qui m'aient été demandées, de tout ce qui précède j'ai rédigé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

SOCIETE CIVILE
 PROFESSIONNELLE
 Bernard LEYDET
 Olivier LEYDET
 François GALTIER
 Olivier HYVERT
 Huissiers de Justice associés

3, PLACE FRANKLIN
 06046 NICE CEDEX 01
 Tél 04.93.87.11.53

**ACTE
 D'HUISSIER
 DE
 JUSTICE**

ORIGINAL

COUT DE L'ACTE
 Décret 96-1080 12/12/1996

Droit fixe	226,60
Copie de pièces	0,00
Transport	7,67
DEP	0,00
Total H.T.	234,27
TVA 20,00%	46,85
Taxe forfaitaire	11,16
Affranchissement	0.00
Total T.T.C	292.28

DEUX CENT QUATRE VINGT DOUZE
 EUROS VINGT HUIT CTS



COUT DETAILLE DE L'ACTE :

(Décret 96-1080 12/12/1996)

	Montant HT	Montant TVA 20,00 %	Non soumis	Montant TTC
Droit fixe art 6-7	226,60	45,32		271,92
Copie de pièces	0,00	0,00		0,00
Indemnité transport art 18	7,67	1,53		9,20
Droit engagement poursuite art 13	0,00	0,00		0,00
Taxe Forfaitaire			11,16	11,16
Affranchissement			0,00	0,00
TOTAUX	234,27	46,85	11,16	292,28

DEUX CENT QUATRE VINGT DOUZE EUROS VINGT HUIT CTS

Signature de l'acte par Maître OLIVIER HYVERT

